



Communiqué du SNASUB-FSU : Pause méridienne à la BU 16 novembre 2018

Depuis début septembre, les agents de la BU n'ont plus la possibilité de prendre des pauses méridiennes de 30 minutes, une pause minimum de 45 minutes étant imposée. La future mise en place de ce dispositif avait été annoncée depuis l'été 2017 par la direction de la BU.

Depuis cette date, les élus SNASUB, que ce soit en CPE (septembre 2017), en CT, puis auprès du Président et de nouveau du directeur (mi juillet 2018) ont contesté cette annonce. En effet, le CT d'avril 2017 avait acté le maintien du caractère dérogatoire du temps de pause méridienne à la BU à 30 minutes.

Nos démarches n'ayant pas obtenu gain de cause, nous avons initié une pétition intersyndicale fin août et obtenu un rendez-vous avec le DGS le 8 septembre 2018.

Nous avons ici rappelé que depuis 2008, "en raison des nécessités de service" (décision de la CPE), avait été instauré cette possibilité de pause méridienne de 30 minutes, ce qui permettait depuis tout à la fois d'assurer la continuité du service et de diminuer l'amplitude horaire quotidienne des agents (15') soumis à des contraintes de plus en plus fortes.

Nous avons montré pourquoi, en particulier dans les petites sections, il était important de pouvoir manger rapidement car la période 12h-14h est la plus lourde en terme de service public. Nous avons rappelé que sans la souplesse des agents, acceptant régulièrement de changer leurs horaires, en particulier sur la pause méridienne, les plannings ne tourneraient pas. Nous avons fait reconnaître par l'Administration que, contrairement à ce qui avait été affirmé, le fait de prendre une pause de 30 minutes n'était pas illégal.

Un Groupe de travail était convoqué ce jeudi 15 novembre sur ce sujet (après un autre lundi sur la mise en place du RIFSEEP à la BU, nous y reviendrons près le CT du 25 novembre et notre démarche auprès du Président). Après discussion et rappel de nos arguments, l'administration a accepté de revenir sur la situation antérieure.

Si nous nous félicitons de ne pas avoir renoncé et que l'action syndicale, portée par le SNASUB depuis un an, soutenue par les personnels, ait permis de revenir à la situation antérieure, dans l'intérêt du service et des agents, nous regrettons qu'il ait fallu autant de temps et de démarches pour aboutir à quelque chose qui n'aurait jamais dû être remis en cause si l'avis du CT avait été respecté.

Nous regrettons que le droit à pause de 30 minutes ne soit pas rétabli immédiatement et qu'il faille attendre la rentrée [2019-2020](#) au motif que refaire les plannings était trop chronophage.

La difficulté de maintenir des plannings avec une pause de 45min en effectif réduit (petites sections, BU santé le samedi) a été reconnue par la direction. Aussi, nous demandons que la possibilité de pause de 30 minute puisse se mettre en place dès janvier 2019 pour ces cas précis, rétablissant un fonctionnement plus souple. Nous considérons que cette mesure pourrait s'étendre avant la rentrée 2019 pour les autres sections.

Nous sommes favorables à l'extension de cette mesure aux autres services de l'Université.

Nous sommes également demandeurs d'un prochain Groupe de Travail portant sur les contraintes horaires à la BU mais aussi sur les congés et dépôts de congés.

Rejoignez notre réseau de solidarité

Adhérez au SNASUB-FSU

Pour connaître nos actions à l'UCA, vous syndiquer, consulter notre nouveau site web académique : <http://www.snasub-clermont.fr>

Pour toute question, demande d'intervention, contactez vos élus.

Catégorie C

Nathalie Robert-Panthou

Guillaume Morges

Catégorie B

Manuela Assunção de Carvalho

Loïc Chabot

Catégorie A

Orianne Vye

Frédéric Lazuech

Comité Technique

Eric Panthou

